

ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DU :
Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie (2^{ème} année)
Année universitaire 2023-2024

VU le code de l'éducation ;

VU l'arrêté du 6 juillet 2022 accréditant l'Université Rennes 1 en vue de la délivrance des diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicale

VU l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales

VU la délibération de la CFVE relative au règlement des examens et jurys de l'Université de Rennes du 14 septembre 2023 ;

Le Président de l'Université Rennes

ARRÊTE :

Article 1 :

La liste des membres du jury

Président :

Nom	Prénom	Qualité
SERGENT	Odile	Professeur des Universités

Membres :

Nom	Prénom	Qualité
DOLLO	Gilles	Maitre de conférences
BOUSARGHIN	Latifa	Maitre de conférences
GARGADENNEC	Béatrice	Maitre de conférences
AUGAGNEUR	Yohann	Maitre de conférences
GOUAULT	Nicolas	Maitre de conférences
NOURY	Fanny	Maitre de conférences
MOREL	Isabelle	Professeur-Praticien hospitalier
MARTIN-CHOULY	Corinne	Maitre de conférences
GADAIS	Charlène	Maitre de conférences

Article 2 :

En cas de modification de la composition du jury, un nouvel arrêté devra être pris pour désigner de nouveau(x) membre(s).

Fait à Rennes, 08 NOV. 2023
P/Le Président et par délégation
La vice-Présidente CFVE – Cécile LECOMTE

15 NOV. 2023

Affiché le :

Odile